



CFE-CGC Télécoms

59, rue du Rocher - 75008 Paris

Tél : 01 55 30 12 12

contact@cfecgc-telecoms.org

COMMUNIQUE DU 17 AVRIL 2026

Vente à la découpe de SFR : casse sociale annoncée faute d'une ARCEP et d'un Etat responsables

15 ans après l'entrée d'un 4^e opérateur, soutenue par l'Etat, voilà l'annonce de négociation exclusive pour un retour à trois opérateurs.

Triste bilan d'un Etat et d'une ARCEP incapables de gérer les intérêts de notre pays :

- Délocalisation de 25 000 emplois hors d'Europe et donc création de 25 000 chômeurs directs : centres clients, back office, développements informatiques, supervision des réseaux, etc.
- 700 millions d'euros annuels perdus pour notre économie,
- Un aménagement chaotique du territoire sur la couverture 4/5G et inachevée sur la fibre laissant la voie libre aux opérateurs satellitaires non européens (200 000 abonnés environ pour StarLink), ouvrant de surcroît la voie à une moindre sécurité collective,
- Des données télécoms des français et des entreprises qui se baladent dans le monde entier sans véritable garantie de sécurité (contrairement à ce qui se passe dans le secteur bancaire)
- Le gain réalisé par le consommateur a été perdu par le citoyen, l'Etat ayant perdu des recettes fiscales et sociales en raison des délocalisations.

Face au leur silence assourdissant, la CFE-CGC Télécoms exige de l'ARCEP et du Ministère du Numérique la fixation d'obligations aux trois opérateurs restants en matière d'emplois, comme la Loi sur les Télécoms le prévoit dans l'article L32-1 du Code des Postes et Télécommunications : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043545201

La relocalisation des emplois éviterait une casse sociale annoncée qui aura lieu non seulement chez SFR mais aussi chez les trois autres opérateurs une fois les opérations de transferts d'actifs réalisés.

La CFE-CGC Télécoms portera le sujet en contestation devant le Conseil d'Etat si l'ARCEP et/ou le Ministère ne conditionne(nt) pas notamment le transfert des fréquences de SFR vers les autres opérateurs, au développement de l'emploi en France (ou en Europe).

Elle s'attachera à ce que les actionnaires des opérateurs ne soient pas les seuls gagnants de cette opération de concentration. Depuis trop longtemps l'emploi dans le secteur des télécoms a été sacrifié sur l'autel de la rentabilité et de la concurrence soi-disant si vertueuse. Il est aujourd'hui avéré que le citoyen y a plus perdu que le consommateur n'y a gagné (comme dans beaucoup d'autres secteurs d'ailleurs)

CONTACTS :

- Kathleen Beade, Présidente

beaude.cfecgc@gmail.com – 06 72 91 50 54

- Sébastien Crozier, Vice-Président en charge de la Communication :
sebastien.crozier@orange.com - 06 65 98 75 42 – Twitter : @SebCrozier
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cfe-cgc-orange?trk=blended-typeahead>
- Presse et évènement : stephanie.crespin@orange.com 06 72 54 22 05

À PROPOS DE LA CFE-CGC Télécoms

La CFE-CGC Télécoms représente 22% des personnels des entreprises de la branche des télécoms et est présente dans plus du quart des entreprises de la branche des Télécommunications, en métropole mais également dans les territoires ultra-marins.

Elle est la première organisation dans de nombreuses entreprises de la Branche, à commencer par Orange SA, mais également dans de nombreuses filiales Orange, et bien d'autres entreprises.

La CFE-CGC Télécoms siège dans de nombreuses instances comme la Commission Mixte Paritaire de la branche des Télécommunications (instance de négociation de branche), l'observatoire des métiers, le conseil d'administration de l'AFDAS (OPCO de la branche des Télécoms).